

Comment déposer vos bâches d'ensilage et vos films d'enrubannage ?



Les bâches d'ensilage et les films d'enrubannage doivent être apportés **pliés en vrac** et **non dans des sacs**

Comment déposer vos ficelles et filets ?

1 Demandez vos sacs de collecte

→ Obtenez auprès de votre fournisseur de ficelles ou filets, des sacs de 250 L spécialement conçus pour ces collectes.

2 Retirez

→ Découpez les ficelles et retirez les filets.



3 Nettoyez

→ Secouez pour enlever le maximum de fourrage.



4 Conditionnez



→ Mettez ficelles et filets dans des sacs de collecte séparés.



NE PAS MÉLANGER

5 Stockez

→ Stockez vos sacs sur une palette, au sec et à l'abri.



Les plastiques usagés collectés sont :

- ficelles 100% polypropylène utilisées pour le conditionnement des fourrages, pour le palissage de la vigne ou en horticulture,
- filets 100% polyéthylène utilisés pour le conditionnement des balles rondes.

Que deviennent les plastiques collectés ?



100 kg de bâches
plastiques recyclées

=

650 sacs poubelles
de 100 litres



Collecte des plastiques agricoles 2018

Depuis 2000, les exploitants agricoles du territoire de Saint-Flour Communauté bénéficient chaque année d'une collecte gratuite des plastiques, filets et ficelles agricoles usagés.

Cette année, **Saint-Flour Communauté**, a choisi de poursuivre ce service auprès des exploitants du territoire, malgré les difficultés rencontrées par la filière de valorisation suite aux restrictions imposées par la Chine dans le cadre de ses importations de plastiques.

Cette opération permet de donner les moyens à la population agricole, de plus en plus soucieuse de préserver la qualité de l'environnement, de s'impliquer concrètement dans cette action de préservation.

En 2017, la collecte a permis de rassembler, sur le territoire de Saint-Flour Communauté, près de **260 tonnes de films d'enrubannage et de bâches d'ensilage** et **83 tonnes** de ficelles et filets.

Ces déchets ont été acheminés vers une usine de recyclage **afin d'y être revalorisés**.

Afin de procéder à une pleine réussite de cette opération, il vous est demandé d'apporter vos plastiques agricoles **propres et non mélangés** sur les sites qui y seront dédiés et dont vous trouverez le listing dans le document ci-joint

Lors du déchargement, il vous sera demandé de participer avec les agents de Saint-Flour Communauté, au tri de vos plastiques et à leur classement.

Nous vous remercions de votre collaboration pour la réussite de cette collecte et la protection de notre environnement.

Pierre JARLIER
Président de Saint-Flour Communauté